

Electeurs de Treves ont possédé ou dû posséder, tant avant qu'après la Paix de Munster. 3^o. Qu'elle soit rétablie dans la possession du Grand Prieuré de Castille & de l'Abbaye de Palerme, avec la restitution des revenus dont il a été privé pendant la guerre.

Extrait des demandes de Mr. l'Electeur Palatin, signées en son nom par Mr. Mundheim.

Demandes de Mr. l'Electeur Palatin. IX. **M**R. l'Electeur Palatin demande d'être maintenu dans la paisible possession du Haut Palatinat & de la Comté de Chamb, qu'il a prise en vertu d'un Decret de l'Empereur Joseph, *du consentement, dit il, & avec l'aprobation de tout le College Electoral,* avec toutes leurs dépendances, & l'ancienne prééminence de sa Dignité Electorale : comme aussi qu'il soit rétabli dans tous les Lieux, Terres, Villes, &c. dont il a été dépossédé par les Armes de France.

Extrait des demandes des Cercles associez, signées en leur nom, par Mr. Stadian Plenipotentiaire de Mr. l'Electeur de Mayence à Utrecht.

Demandes de Mr. l'Electeur de Mayence au nom des Cercles associez. X. **C**ES Cercles, ou (pour dire les choses comme elles sont) Mr. l'Electeur de Mayence se servant de leur nom, demande 1^o. Que la France restituë généralement tout ce qui lui a été cédé par les Cercles & par la Maison d'Autriche dans la Paix de Munster & autres Traitez qui ont suivi celui-là. 2^o Que la France restituë tout ce qui a autrefois appartenu aux Duchez de Lorraine & de Bar, avec cessation